

QUESTION 38

QU'EST-CE QUE L'ADOPTION?

Réponse : l'adoption consiste en un acte de la libre grâce divine (1) par lequel nous sommes reçus au nombre des enfants de Dieu, avec tous les droits et priviléges se rapportant à cette condition (2).

1. *Voyez quel amour le Père nous a témoigné, pour que nous soyons appelés enfants de Dieu! Et nous le sommes. Si le monde ne nous connaît pas, c'est qu'il ne l'a pas connu* (1 Jean 3.1).
2. *Mais à tous ceux qui l'ont reçue, à ceux qui croient en son nom, elle a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu...* (Jean 1.12).

Car tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu sont fils de Dieu. Et vous n'avez point reçu un esprit de servitude pour être encore dans la crainte; mais vous avez reçu un Esprit d'adoption, par lequel nous crions: Abba! Père! (Romains 8.14-15).

Ayant été créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, Adam est qualifié par l'Écriture de fils de Dieu (Ge 1.26-27; Lc 3.38). En raison de la chute, et bien qu'ils puissent encore dans un sens limité être appelés *la race de Dieu* (Ac 17.28-29), les hommes ont perdu ce statut et sont devenus les enfants du diable (Jn 8.41-44, 47).

Lorsqu'un pécheur est régénéré et appelé efficacement à Christ par l'Esprit-Saint, il reçoit non seulement par la foi la grâce de la justification mais aussi celle de l'adoption (*huiothesia, donner la place d'un fils*) qui lui confère à nouveau le statut de fils de Dieu (Ép 1.5; Ga 3.26; 4.4-7). Racheté à grand prix, tout croyant a désormais Dieu pour Père et a été fait membre de la famille de celui-ci avec tous les droits et priviléges inhérents à ce titre, étant devenu *héritier de Dieu et cohéritier avec Christ* des biens à venir (Jn 1.12-13; Ro 1.7; 8.16-17; Hé 12.7-8).

L'Esprit qui nous a été donné est appelé *l'Esprit d'adoption* (Ro 8.14-15; Ga 4.4-7).

Ayant été déclarés fils et filles de Dieu, les chrétiens ont été libérés de l'esclavage du diable et du péché (Ro 8.20-21; Ga 5.1) et sont appelés à porter l'image glorieuse

du Fils incarné (Ro 8.29; Ph 3.20-21; 1 Jn 3.1-3), étant devenus participants de la nature divine (2 Pi 1.4).

L'adoption d'Israël (Ex 4.22; Ro 9.4) possédait un caractère typologique de la filiation reçue en Jésus-Christ. Le nouvel Israël, l'Église, n'est pas uniquement comme l'ancien, un peuple adopté, mais un peuple d'adoptés par Dieu.